

LE KLAXON

BULLETIN D'INFO MENSUEL DE LA MARCHANDISATION DES ASSOCIATIONS

L'OCMA A REPÉRÉ CE MOIS-CI :

Les Nouvelles de l'Observatoire Citoyen de la Marchandisation des Associations

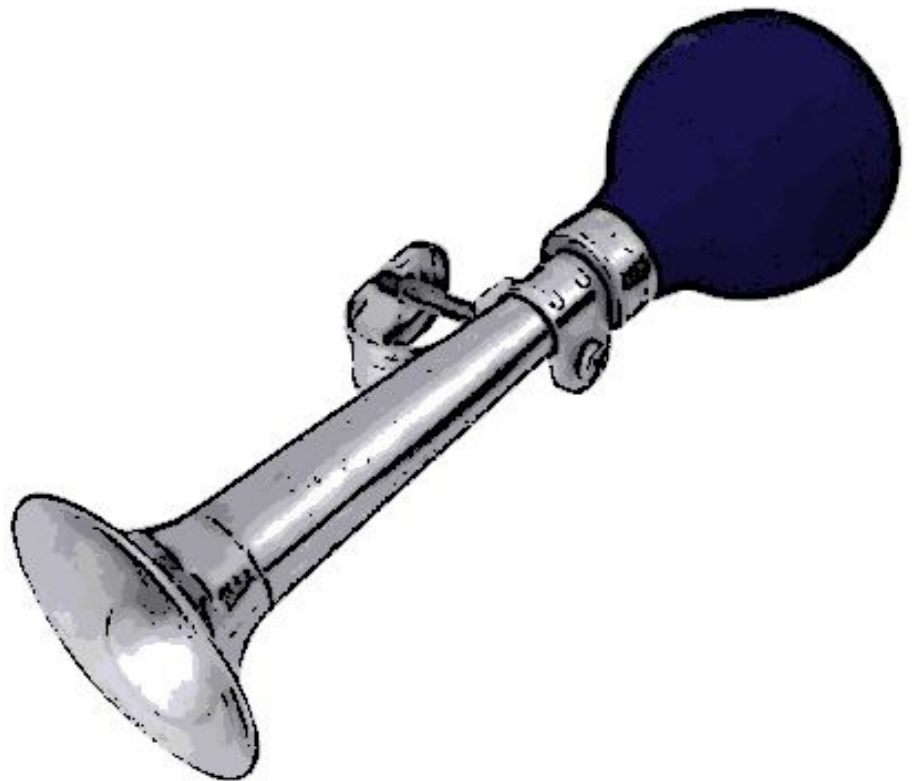
Petit frère de notre newsletter l'*Heure de la Sirène*, le « Klaxon » vient chaque mois avertir sur les avancées de la marchandisation des associations, des investissements à impact social mais aussi sur les contre-feux proposés par les associations.

C'est la lettre mensuelle de notre "OCMA" *Observatoire citoyen de la marchandisation des associations*.

N'hésitez pas à transmettre vos informations sur le sujet, à proposer vos témoignages, contributions... à l'adresse marianne@associations-citoyennes.net

Enfin, si vous n'avez aucune idée de ce que nous entendons sous le terme de marchandisation ou de financiarisation des associations, nous vous invitons à lire [notre rapport ici](#).

Pour recevoir cette lettre mensuelle, [inscrivez-vous sur ce formulaire](#).



L'ENTREPRISE LUCRATIVE ET L'ASSOCIATION

Le flou entre entreprises privées lucratives et associations non lucratives gagne un cran supplémentaire. La loi de Finances pour 2026 vient d'ouvrir la possibilité d'un nouveau statut pour les entreprises : la jeune entreprise innovante à impact (JEII). Elle est entrée en vigueur depuis le 21 février 2026. Elle est le résultat d'un lobbying ancien du mouvement Impact France pour faire reconnaître le statut d'entreprises à impact. Rappelons que les mêmes acteurs, qui se revendiquent de l'entrepreneuriat social, sont à l'origine de l'élargissement du périmètre de l'économie sociale et solidaire en 2014 à des entreprises commerciales sous statut ESUS (Entreprise solidaire d'utilité sociale). Ce nouveau statut JEII permet un avantage fiscal dès lors que l'entreprise est reconnue comme une société commerciale de l'économie sociale et solidaire. Il exonère des impôts sur les bénéfices, permet des réductions d'impôts pour les personnes qui investissent dans ces sociétés, ouvre droit au crédit d'impôt recherche, exonère des cotisations patronales et des taxes foncières.



Ces jeunes entreprises innovantes à impact vont certainement rejoindre l'écosystème des sociétés qui bénéficient, outre de l'argent public, des investissements à impact. Ces jeunes entreprises peuvent d'ailleurs être sous statut associatif. Le mouvement Impact France explique que cette nouvelle entreprise peut « avoir son capital détenu à 50% minimum par : une personne physique, une jeune entreprise innovante, une association ou fondation d'utilité publique, un établissement public de recherche, une société d'investissement ».

Ce flou entre entreprise privée à visée lucrative et association est, à terme, mortifère pour l'approche associative. Un exemple ? Les auberges de jeunesse créées par le secteur associatif à l'origine avec une approche d'éducation populaire sont désormais percutées par l'arrivée des Hostels : de nouvelles versions d'auberges de jeunesse qui n'ont rien gardé de l'ambition émancipatrice originelle et dont le but est désormais lucratif.

Le 2 mars dernier, la mise en liquidation judiciaire du réseau historique des auberges de jeunesse (la fédération unie des auberges de jeunesse), qui porte encore une trentaine d'établissements en France, montre parfaitement comment ces processus de marchandisation effacent lentement l'approche associative initiale.

L'appellation « auberges de jeunesse » est désormais reprise par des acteurs privés lucratifs dont l'approche commerciale écarte toute la dimension d'éducation populaire revendiquée à l'origine. Les entreprises Joe&Joe du groupe Accor ou encore The People, par exemple, proposent des chambres individuelles ou des places en dortoir à bas prix. Ces établissements se présentent comme jeunes et cools et revendiquent de réunir « le meilleur d'un hôtel et d'une auberge de jeunesse » (site The People).

La mise en liquidation d'un des derniers réseaux d'auberges de jeunesse qui n'a pas réussi à faire le poids face à cette concurrence implacable démontre, encore une fois, comment le flou entre entreprise privée lucrative et approche d'intérêt général se solde toujours par l'effacement de l'association.

EVARS : CHAMP DE BATAILLE IDÉOLOGIQUE ET COMMERCIAL

Depuis la rentrée 2025, les programmes d'éducation à la vie affective et sexuelle (EVARS) se mettent en place. En France, l'éducation à la sexualité est obligatoire depuis la loi Aubry de 2001. En principe, trois séances par an et par niveau devraient être mises en place, en réalité seule une minorité des élèves bénéficient de ces séances¹. En 2023, le Mouvement du Planning familial, Sidaction et SOS homophobie ont porté plainte contre l'État français pour inaction et non application de cette loi.

Suite à cette mobilisation, l'EVARS intègre les programmes à la rentrée 2025. Si l'avancée est importante, ce programme ouvre un nouveau marché où s'engouffrent des entreprises privées. Par exemple, les entreprises Intim'Ed et Sylex proposent toutes deux une plateforme en ligne. « On s'est fait rouler dessus par le privé », dénonce dans un article de Basta !, une intervenante du Planning familial. On retrouve, dans les propositions de ces entreprises, une approche techniciste, point commun des processus de marchandisation et financiarisation que nous observons. En effet, elles coûtent souvent moins cher, permettent de vendre un produit facile à mettre en place pour les institutions (ici l'éducation nationale qui n'a eu aucun moyen supplémentaire pour porter ces programmes en interne), peuvent nourrir l'économie de la donnée et éloignent les enjeux de la relation pourtant souvent au cœur des problématiques.

Ce programme devient également le lieu d'une bataille idéologique entre des approches réactionnaires, anti-ivg, anti-choix, anti-droit et des approches émancipatrices. L'entreprise Lift, qui propose elle aussi une plateforme en ligne, est financée par le philanthrope d'extrême droite Pierre-Edouard Stérin dont l'un des objectifs est de « stimuler une politique nataliste chrétienne et de souche européenne », révèle un article de Médiapart.





L'une de ses sociétés, Odyssee Impact, détient 34% de Lift. L'article pointe également le financement de cette société par de l'argent public de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour « *une action de lutte contre la pornographie dans les lycées de la région* ».

Par ailleurs, une enquête de la Déferlante sur l'entrée d'associations catholiques dans les établissements privés sous contrat, montre qu'elles sont aujourd'hui une vingtaine à proposer ces programmes. Comment ont-elles obtenu l'agrément, en principe nécessaire, pour intervenir dans le cadre d'Evars dans les établissements publics ou privés sous contrat ? Le Planning familial qui, depuis toujours, porte ces enseignements, voit ses subventions diminuer fortement dans beaucoup de régions. Cet exemple montre, là encore, une reprise des programmes non seulement par le privé lucratif mais également par des acteurs lucratifs ou non avec des visées idéologiques réactionnaires.

¹Rapport du Planning familial, l'offensive contre l'éducation complète à la sexualité, voir le lien ci-contre >>>



**POUR ALLER PLUS LOIN,
RETROUVEZ LE REPLAY DE
NOTRE SÉANCE SUR LA
PHILANTHROPIE D'EXTRÊME
DROITE ET LES RESSOURCES
SUR CETTE PAGE >>>**

**UNIVERSITÉ DES SAVOIRS
ASSOCIATIFS DU CAC**

**LA PHILANTHROPIE
D'EXTRÊME DROITE ET
LES ASSOCIATIONS**

**3ÈME SÉANCE WEBINAIRE
MERCREDI 4 MARS 2026 - 18H**

Séance dans le cadre d'un séminaire de l'Observatoire Citoyen de la Marchandisation des Associations sur la philanthropie qui se déroulera en plusieurs étapes jusqu'en septembre 2026.

Ce séminaire vise à nous donner collectivement des clés de compréhension d'un paysage philanthropique français en profonde évolution face au retrait des financements publics.

Séances publiques en webinaire - gratuit sur inscription

www.associations-citoyennes.net

Action soutenue par la Ville de Paris

LA PHILANTHROPIE ET L'IMPÔT

Dans le champ de la philanthropie, c'est l'éléphant dans la pièce : la question de la réhabilitation de l'impôt. L'éléphant est le symbole que se sont donnés ces « *millionnaires pour l'humanité* », un réseau mondial de millionnaires qui réclament plus de justice fiscale pour plus de justice sociale. « *Nous pensons qu'une taxation juste sur des multimillionnaires comme nous est une mesure cruciale pour lutter contre l'inégalité* », affirment-ils. Créée en 2016 à Copenhague, cette association bataille pour l'adoption d'une taxe sur la fortune de 1% partout dans le monde.

Ce réseau avance une critique sévère de la philanthropie : « *Ces dernières années, la philanthropie est de plus en plus perçue, non comme un engagement moral ou une responsabilité sociale, mais comme une stratégie financière* », souligne l'association. Elle fustige les espaces multiples de gestion du patrimoine qui abordent la philanthropie comme un moyen de réduire voire d'échapper à l'imposition. « *Cette vision révèle un problème bien plus inquiétant que la simple planification fiscale personnelle. Elle traduit une tentative de faire de la philanthropie un substitut à l'État* », poursuit l'association qui souligne qu'impôt et charité sont pourtant deux visions politiques très différentes.

« *L'impôt est un mécanisme structurel. Obligatoire et fondé sur la loi, il vise à redistribuer les richesses et à financer les services publics : éducation, santé, infrastructures et protection sociale. Les impôts ne sont pas conçus par compassion ; ils se veulent justes et durables. La charité est un acte volontaire. Elle dépend des choix, des préférences, des priorités et parfois de la sensibilité du donateur. Elle peut être précieuse, mais par nature, elle est aléatoire et inégale* ».

Et elle conclue : « *L'impôt s'attaque aux inégalités structurelles. La charité, quant à elle, s'attaque aux symptômes des inégalités* ».

Dans la même veine, certains « héritiers rebelles » comme les désigne le politologue Sylvain Lefèvre, appellent à une meilleure taxation de leur richesse. L'héritière de la fortune de l'entreprise chimique et pharmaceutique allemande BASF, Marlène Engelhorn, milite pour rétablir les droits de succession et l'impôt sur la fortune en Autriche, deux impôts supprimés. Elle refuse de monter sa propre fondation en expliquant que cette voie, suivie par la plupart de ses homologues ultra riches, leur permet de payer beaucoup moins d'impôts « *et de peser sur le débat démocratique* ». Elle a soutenu financièrement la mise en place d'une mini-convention citoyenne chargée de décider la manière de répartir ses 25 millions d'euros hérités. Au terme du processus, dont elle s'est tenue éloignée, 77 associations ont été financées dont 1 million vers la branche autrichienne d'Attac, donc pour la taxation des transitions financières.

Des mouvements similaires existent un peu partout dans le monde, fondés par des ultrariches : Ressources en mouvement au Québec, Ressource Génération aux États-Unis ou Tax me now en Allemagne. Tous se retrouvent sur le même message : taxez les riches. Cette bataille place la philanthropie dans une posture particulière : ces fonds philanthropiques travaillent contre leur propre survie... Toutefois, elle laisse une question en suspens, abordée lors de la première séance de notre séminaire sur la philanthropie. Que faire lorsque le pouvoir en place bascule vers un autoritarisme qui restreint les libertés associatives ? Quel rôle dans ce cadre pour la philanthropie ? Anne Monier pointait que « *la philanthropie peut être un axe de défense et un moyen de soutenir la démocratie lorsque l'État est défaillant, lorsque la démocratie est en danger* ». Elle répondait ainsi à une question d'Antoine Vaskou de la fondation pour le progrès humain : « *Est-ce que la philanthropie ne permet pas un renforcement des contre-pouvoirs, notamment dans un contexte de restriction des financements publics et de conditionnalité politique accrue des associations, par exemple avec le contrat d'engagement républicain ?* » Anne Monier invitait donc à réfléchir à une philanthropie qui puisse aider à un renouvellement de la démocratie. C'est tout l'enjeu du séminaire que nous menons : dans quels contextes et avec quelles pratiques, la philanthropie peut-elle être un soutien pour la démocratie ?



À LIRE, VOIR, ÉCOUTER

- Les communes peuvent-elles être un rempart à la marchandisation du monde ? Cette tribune publiée par Libération semble montrer que l'histoire municipale est aussi une histoire de résistance aux logiques marchandes de privatisation des ressources essentielles.
- La prochaine rencontre de la task force sur la réduction de l'espace civique au sein de la conférence des organisations non gouvernementales du Conseil de l'Europe aura lieu le 14 avril prochain à Strasbourg. Le CAC et les analyses de l'Observatoire de la marchandisation participent à faire vivre cette task force qui tente de mettre en lumière les effets du marché unique européen sur les transformations des financements associatifs et par conséquent sur la capacité des associations à jouer leur rôle d'interpellation des pouvoirs établis. A ce titre, le discours récent du commissaire européen aux droits de l'Homme alerte sur la menace d'un déclin de l'espace civique.
- Le Collectif 21, une sorte de CAC en Belgique ;-), lance un observatoire des libertés associatives en Belgique. ce Collectif s'est constitué en 2019 pour alerter sur la disparition de l'une des dernières frontières formelles entre "l'entreprise" et l'association" en faisant entrer les associations dans un nouveau code des sociétés et associations. Aujourd'hui, il souhaite que les travaux du nouvel Observatoire soutiennent "l'autonomie d'action des associations, empêcher les limitations et entraves au travail associatif et soutenir la contribution critique des associations à l'évolution des politiques publiques"
- Le 21 avril prochain, notre séminaire "associations, recul de la démocratie et philanthropies" organise son quatrième webinaire sur les nouvelles pratiques philanthropiques, inscription et informations ici.

RETROUVEZ TOUTES NOS INFOS

SUR LE SITE

DE L'OBSERVATOIRE CITOYEN DE LA MARCHANDISATION DES ASSOCIATIONS (OCMA)

AINSI QUE TOUS LES ANCIENS NUMÉROS DU KLAXON

L'ACTUALITÉ DE L'OCMA, DU COLLECTIF DES ASSOCIATIONS CITOYENNES ET DE SON RÉSEAU SONT À RETROUVER SUR CET AGENDA COLLECTIF.